

Conseil communal de Prilly

Procès-verbal de la séance No 4-2019

du lundi 1^{er} juillet 2019

Procès-verbal de la séance 4-2019 du Conseil Communal de Prilly

Président : Monsieur Daniel Oertli

Lundi 1^{er} juillet 2019 à 20h08, à Castelmont.

Monsieur le Président prend la parole

Un petit peu de retard, parce que l'électronique supporte un peu moins la chaleur que nous.

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, Madame, Messieurs les Conseillers municipaux,

Soyez les bienvenu(e)s à cette séance du Conseil communal de la Ville de Prilly du 1^{er} juillet 2019. Je vous remercie de la confiance que vous m'avez témoignée la semaine passée et je suis honoré d'être aux premières loges de débats qui, j'en suis convaincu, seront passionnants et passionnés et qui, je l'espère, seront empreints d'un certain panache, voire d'une dose d'humour.

D'aucuns m'auront fait remarqué que c'était depuis longue date que la première séance n'avait pas eu lieu le premier jour de l'année de la présidence. J'aime assez bien les défis, donc là, je suis bien servi.

Après la clôture de cette séance, un apéritif nous sera servi à la salle no 3 et si je mesure à l'aune la température de l'hygrométrie et du nombre de points que nous avons à l'ordre du jour, je mesure la distance qui nous sépare de ce rafraîchissement. Mais je peux vous rassurer, le programme est, normalement, relativement léger ce soir.

Sans plus attendre, je passe la parole à Monsieur Alexandre Turrian, Secrétaire du Conseil communal, pour l'appel.

1. Opérations préliminaires : appel, ordre du jour

Appel :

Personnes présentes :	62
Excusées :	9
Retard :	-
Absents :	2
Démissions :	-
Future admission :	-
Total :	73

Le quorum de l'art. 59 du règlement du conseil est atteint, le Président ouvre la séance, conformément à l'article 62 du règlement.

Monsieur le Président prend la parole

L'ordre du jour de la séance de ce soir vous est parvenu conformément aux délais prévus sur la Loi sur les communes et par le Règlement du Conseil communal.

La passation des pouvoirs a eu lieu tout à l'heure, j'en ai la preuve ici. Comme l'avait annoncé David Stauffer la semaine passée, c'est pour cette raison que je propose de modifier l'ordre du jour, simplement en supprimant le point no 2. Ainsi, le point « Correspondance » devient le no 2, « Communications du Bureau » devient le no 3, « Communications municipales » devient 4 et ainsi de suite, jusqu'au point 13, « Contre-appel ».

Je vous propose d'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

Vote : l'ordre du jour modifié est adopté à l'unanimité

Monsieur le Président passe au point 2 de l'ordre du jour.

2. Correspondance

Monsieur le Président prend la parole

Depuis la dernière séance, le Bureau n'a reçu aucune correspondance, nous n'avons donc rien à partager ici. Je passer directement au point 3 de l'ordre du jour.

3. Communications du Bureau

Monsieur le Président prend la parole

Je vous rappelle les prochaines séances du Conseil communal qui auront lieu les Lundis à 20h00 comme d'habitude, soit les 30 septembre, 28 octobre, 18 novembre, 9 décembre et 16 décembre. On décidera encore d'une éventuelle séance de relevée pour le budget le 10 décembre, mais on vous le confirmera en temps utile.

Par ailleurs, Sonomix nous informe des dates de retransmission de la séance de ce soir, qui seront les suivantes :

- Le jeudi 4 juillet 2019 à 20h00
- Le samedi 6 juillet 2019 à 19h00
- Le dimanche 7 juillet 2019 à 14h00

Vous pouvez par ailleurs les voir plus tard en différé sur le site internet de la Ville de Prilly.

Je passe au point 4 de l'ordre du jour.

4. Communications municipales

Monsieur le Président prend la parole

Depuis la dernière séance, nous n'avons pas reçu de communications municipales. Toutefois, je demande à la Municipalité si elle souhaite nous faire part de communications.

Madame la Conseillère municipale Anne Bourquin Büchi (PS) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Le 6 juin dernier a eu lieu le Conseil intercommunal de l'ARASPE à Mex. C'était le Conseil intercommunal sur les comptes. Les comptes de l'ARASPE ont été adoptés à l'unanimité avec les conclusions suivantes. Les comptes ont été approuvés, il y a un excédent de CHF 200'666.53.- qui a été attribué de la façon suivante. Attribution d'une provision pour le projet de réforme complet de la politique salariale : CHF 56'000.-. Restitution du solde aux communes membres : CHF 144'662.53- et décharge au comité de direction qui a été fait.

Ensuite, il y a eu le rapport annuel de l'ARASPE qui a été présenté. Vous pourrez le trouver ensuite en principe d'ici fin août, si cela vous intéresse, sur le site www.araspe.ch.

Monsieur le Président demande si la Municipalité a d'autres communications.

Ce n'est pas le cas.

Monsieur le Président demande si dans l'assemblée la parole est demandée.

Ce n'est pas le cas.

Monsieur le Président passe au point 5 de l'ordre du jour.

5. Collaborations intercommunales

Monsieur le Président prend la parole

Je vais prolonger dans la veine qu'avait instaurée David Stauffer, ancien Président du Conseil et son Bureau précédemment, c'était le 6 mai, sauf erreur. Je vais parcourir la liste des associations, il me semble qu'il y en avait deux qui s'étaient déjà manifestées, donc chaque fois, vous présenterez le commentaire que vous avez à faire.

AIT

La parole n'est pas demandée.

AJENOL

Madame la Conseillère Nicole Genet (PS) a la parole

L'AJENOL s'est réunie le 19 juin à Cheseaux avec toutes les municipalités, les municipales et les municipaux présents. On a eu une présentation des comptes 2018 qui ont été acceptés à l'unanimité.

En fin de séance, une responsable de la formation des mamans de jour nous a présenté leur programme et leur manière de former les mamans de jour. L'assemblée a été relativement courte.

ASIGOS

La parole n'est pas demandée.

ORPC

Monsieur le Conseiller Youri Hanisch (UDC) a la parole

Merci Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

En qualité de délégué de notre Commune et membre de la Commission de gestion de l'Organisation régionale protection civile ouest lausannois, je vous rapporte les informations suivantes :

Le 23 avril 2019, la Commission de gestion de l'ORPC chargée d'étudier le préavis relatif à la gestion et aux comptes 2018 s'est réunie à Crissier.

Le 14 mai 2019, lors de l'assemblée régionale des délégués réunis à Chavannes-près-Renens, la gestion et les comptes 2018 ont été adoptés à l'unanimité.

Je rappelle que la participation est proportionnellement répartie entre les huit Communes membres de l'ORPC, ainsi qu'aux nombres d'habitants de celle-ci, selon la statistique officielle. En ce qui concerne Prilly, sa participation pour 2018 s'est élevée à CHF 206'804.45, proratisé au nombre d'habitants de 12'105.

Au point 7 de l'ordre du jour, le préavis no 7 2016-2021 concernant les nouveaux statuts de l'ORPC a été traité. Les délégués présents de la Commune de Bussigny ont proposé un amendement visant à réduire le nombre des délégués au sein de l'assemblée régionale. C'est par 25 voix contre et 3 pour que cet amendement a été refusé. Ce préavis a ensuite été soumis au vote et a été accepté à l'unanimité, moins 2 abstentions.

La séance s'est poursuivie par les habituelles opérations statutaires, élections du Président, du Vice-Président, des suppléants à la Commission de gestion et des Scrutateurs selon le tournus prévu à cet effet.

Merci pour votre attention.

POLOQUEST

La parole n'est pas demandée

SDIS

La parole n'est pas demandée

SDOL

La parole n'est pas demandée

Monsieur le Président passe au point 6 de l'ordre du jour.

6. Assermentation(s)

Aucune assermentation n'est prévue.

Monsieur le Président passe au point 7 de l'ordre du jour.

7. Election(s) complémentaire(s)

Aucune élection complémentaire n'est prévue.

Monsieur le Président passe au point 8 de l'ordre du jour.

8. Préavis municipal N°4-2019 sollicitant l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 103'400.- destiné au renouvellement du Skatepark de Corminjoz

Monsieur le Président rappelle que le rapport de la Commission ad hoc contient deux amendements. Il précise que le Rapporteur lira la partie délibérations et vote final comme d'habitude. Monsieur le Président ouvrira ensuite une discussion d'ordre général, ensuite sur l'amendement no 1 et l'amendement no 2. Le Conseil votera sur les deux amendements. Le Rapporteur pourra ensuite lire les conclusions et le Conseil votera sur enfin sur ces conclusions.

Monsieur le Président appelle Monsieur le Conseiller Philippe Schroff, Rapporteur de la Commission, pour la lecture des parties « Délibérations » et « Vote final ».

Monsieur le Rapporteur de la Commission a la parole.

Lecture du rapport.

Monsieur le Président ouvre la discussion au sujet du préavis.

La parole est demandée par la Municipalité

Madame la Conseillère municipale Anne Bourquin Büchi (PS) a la parole

Merci Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux,

Lors de la séance de Commission, des informations complémentaires m'ont été données. Je peux donc vous les amener maintenant.

La première question qui m'avait été posée était de savoir s'il fallait une mise à l'enquête ou pas pour le Skatepark. Renseignements pris auprès de l'urbanisme à Prilly, il n'y a pas besoin de mise à l'enquête. On aurait même pu prendre un terrain plus grand pour faire le Skatepark si on l'avait voulu, sans devoir faire de mise à l'enquête complémentaire.

Il y a eu une question sur les amortissements. En ce qui concerne les amortissements, le Boursier nous a communiqué l'information suivante :

Selon le complément d'information no 15 de la recommandation 12, chiffre 6, de MCH2, le début des amortissements est prévu comme suit :

Immobilisations achetées. Les immobilisations achetées sont amorties à compter du moment où elles sont utilisées. Pour ceux qui ne savent pas ce que sont les immobilisations achetées, personnellement je ne le savais pas jusqu'ici, les immobilisations achetées correspondent à des biens destinés à service de manière durable pour l'activité de l'entreprise. Ce sont des actifs d'utilisation durable pour une entité. Cela veut dire que si on achète un camion ou autre, ce sont des immobilisations achetées. Dans le cadre du préavis lié au Skatepark, j'ai planifié un investissement en 2019 et une utilisation complète des installations en 2020 et un premier amortissement en 2020. Si ce dernier devait être bouclé en 2019, un amortissement minime pour arrondir le montant investi interviendrait sur 2019.

Je sais qu'il y a eu des questions, ce n'était pas directement à la Commission, sur le fait de faire un espace vert à Corminjoz. Donc, pour ceux qui s'inquiètent de ça, en 2004, il y avait eu un plan directeur localisé pour lequel Monsieur Marthaler avait beaucoup bataillé pour qu'il y ait l'inscription dans ce plan directeur d'un espace vert entre les bâtiments nord de Corminjoz et la parcelle communale au sud. Maintenant, ce plan directeur localisé ne peut plus être considéré comme valable, parce qu'il y a eu des changements dans la Loi sur l'aménagement du territoire. Il y aura donc 3 plans d'affectation. Un a déjà eu lieu, c'est Corminjoz nord. Il y aura un 2^{ème} plan d'affectation sur tout le terrain des Pommiers, derrière la ferme, ce grand espace où il y a les vaches. Il y aura un plan d'affectation pour cette parcelle. Un 3^{ème} plan d'affectation pour la parcelle communale dans laquelle nous reprendrons bien sûr l'idée de faire une zone verte, si possible avec un plan d'eau, ce qui fera plaisir à beaucoup de personnes, dont moi-même.

Ensuite, j'ai encore un amendement à déposer. J'avais dit à la Commission que je déposerais un amendement par rapport au bouclage du préavis. J'espère que vous sursoyiez à cet amendement, puisque finalement nous nous engageons dans le cadre du préavis à boucler le préavis 20-2015, une fois que celui-ci sera exécuté. Donc, cela montre bien toujours un peu cette méfiance des Commissions et des Commissaires vis-à-vis de la Municipalité. Je ne vais pas m'en offusquer plus que ça. Par contre, déposer un amendement qui donne une somme exacte au centime près est une chose un peu délicate, parce que les dernières factures ne sont pas encore arrivées.

Je propose donc au point 5 l'amendement suivant :

« Boucler le préavis 20-2015 dès réception des dernières factures le concernant. »

Je me tiens à la disposition par la suite pour d'autres explications si vous les souhaitez.

Monsieur le Président la parole

Madame Bourquin Büchi, je vous remercie pour ces précisions très utiles, je peux dès lors ouvrir la discussion, d'abord de manière générale.

Monsieur le Conseiller Olivier Jean-Petit-Matile (PLR) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je pense que Monsieur Marthaler avait parfaitement raison.

Pour moi, ça serait une zone verte entière et il y aurait ainsi moins d'argent aussi à dépenser et en même temps, cela serait pour tout le monde, toute la population de Prilly, mais de toute façon, je vais préparer un postulat à la rentrée du Conseil communal en septembre, justement concernant les zones vertes à Prilly, parce que je pense que c'est vraiment indispensable de travailler là-dessus. Merci pour votre attention.

Madame la Conseillère Fanny Emery (Les Verts) a la parole

Merci Monsieur le Président, Madame la Municipale, Messieurs les Municipaux, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

J'interviens au nom du groupe des Verts et nous souhaitons saluer le projet qui est fait par rapport au Skatepark. On soutient bien évidemment le bien vivre ensemble et ce projet en est une parfaite illustration. C'est une idée merveilleuse de choisir quelque chose qui allie tant le sport que l'aspect social, nous saluons donc grandement ce projet.

Néanmoins, malgré ces éléments positifs, je dois vous faire part tout d'abord d'une déception et d'une inquiétude. La déception étant l'abandon du premier projet, vous parliez du préavis 20-2015, c'est ce projet-ci qui prévoyait un autre Skatepark, l'ancien Snakerun. Nous sommes relativement déçus de voir ce projet disparaître, bien que le nouveau projet soit plus économique.

Quant à l'inquiétude qu'on a par rapport à ce nouveau projet, c'est la durabilité. Qu'en est-il ? On voit que le quartier de Corminjoz est voué à opérer plusieurs mues à l'avenir. Dans un tel contexte, que va-t-il advenir de ce Skatepark ? On voit que certains éléments sont mobiles. Néanmoins, comment est-il prévu de pérenniser cette installation sur le long terme ? Je vous remercie.

Monsieur le Conseiller Fabien Deillon (UDC) a la parole

Merci Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Comme l'a relevé le rapport de la Commission, je suis quand même un petit peu inquiet au point de vue financier. La semaine passée, nous avons accepté les comptes, approuvé la gestion qui présentait un déficit de plus de 800'000 francs et je suis d'avis que l'on devrait commencer à se limiter un petit peu.

Autre aspect qui me fait aussi du souci. Un Skatepark que nous voulons agrandir dans une zone finalement très urbanisée avec des nouveaux bâtiments m'inquiète pour le voisinage. Je me dis que les bruits de roulement sur les différents engins risquent quand même de déranger l'environnement. C'est la raison pour laquelle je ne soutiendrai pas.

Madame la Conseillère Madeleine Oesch (PS) a la parole

Madame, Messieurs les Municipaux, Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Je veux juste dire pour le bruit du Skatepark. Il y a plusieurs années, environ 50 ans que j'habite Pommeraie, je trouve génial le fait qu'ils aient construits ce Skate Parc. Les enfants ont le droit de s'amuser. Vous venez à 22h00, il n'y a plus un bruit. En ce qui concerne le bruit, si vous mettez votre télévision ou votre radio, vous n'allez pas l'entendre, donc faites-le et cela ne dérangera personne. Merci.

Monsieur le Conseiller David Boulaz (Les Verts) a la parole

Merci Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Je réagis sur ce point juridique. Je suis très étonné de la réponse qui est donnée concernant la mise à l'enquête. On rappelle que les travaux de minime importance, l'exemple type, la piscine creusée, n'est plus un travail de minime importance, la piscine non creusée mais fixe n'est plus un travail de minime importance. Je m'aperçois à la lecture du préavis qu'il y a quand même des nombreux éléments nouveaux, le fait que ce soit la même surface, je peine à comprendre. Si j'ai la même surface pour reconstruire ma villa, je dépose tout de même un permis ordinaire. Un élément assez intéressant, le Tribunal fédéral a rendu le 12 juin dernier un arrêt dans lequel il a imposé et admis un recours de voisins à Schaffhouse, alors qu'on n'avait pas mis à l'enquête un vélux. Je pense donc qu'il faut tenir compte de ce dernier arrêt, il ne faut pas oublier qu'il y a 160 logements qui ont été construits à moins de 150 mètres. Je ne doute pas que certains Conseillers habitent ces logements et feront usage le cas échéant de leurs droits. J'invite la Municipalité, dans le doute, soumettre ce projet à l'enquête, l'inverse me paraissant très clairement contraire au droit.

Madame la Conseillère Patrizia Clivaz Luchez (PS) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux et municipaux,

Je remercie Madeleine Oesch pour la spontanéité avec laquelle elle a vécu. Le groupe socialiste pense comme elle qu'effectivement les enfants ont le droit de s'amuser, les ados ont le droit de s'amuser. On a fait un certain nombre de choses dans cette Commune pour les personnes âgées, pour les enfants, c'est une activité pour les plus grands enfants, pour les adolescents. C'est une activité qui permet par le biais de l'association qui sera mise en place de responsabiliser ceux qui vont utiliser cet espace-là, c'est un apprentissage aussi de vie civique. Oui, c'est vrai, c'est une dépense et les comptes de la Commune sont ce qu'ils sont, mais je relève quand même et je remercie la Municipalité d'avoir osé, malgré le déficit démocratique que cela peut laisser entendre, revenir en arrière et dire, ok, on ne fait pas la dépense pour le Snakerun qui était beaucoup plus importante, on se contente de rénover le Skatepark. Quant à l'intervention de Monsieur Boulaz, je ne suis pas juriste, donc je laisse la Municipalité décidé ce qu'il faudra faire. Merci.

Monsieur le Conseiller Samuel David (PLR) a la parole

Merci Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Le groupe PLR est satisfait que la Municipalité ait abandonné le projet de Snake Run qui était à notre sens pas très bien situé, du moins du point de vue des utilisateurs et qui était surtout beaucoup trop onéreux à un moment où les finances de la Commune souffrent. Le groupe PLR pense que l'objet qui nous est présenté ce soir est un excellent compromis qui permet à la jeunesse de Prilly, comme l'a fait remarquer Madame Clivaz Luchez, de continuer à s'amuser dans un lieu qui est plus adapté, qui est éloigné quand même, il n'est pas juste à côté de bâtiments, il y a quand même une distance raisonnable entre le projet de Skatepark et les bâtiments alentours et c'est un projet, surtout, qui est moins coûteux. Le groupe PLR va donc soutenir ce soir ce projet qui nous est présenté et qui est un excellent compromis à notre sens.

Monsieur le Syndic Alain Gillièron (PLR) a la parole

Merci Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Nous répondons à une intervention, celle de Monsieur Boulaz. En tant que responsable du service de l'urbanisme, j'aimerais vous dire Monsieur le Conseiller Boulaz, que si Madame la Cheffe de service Ouldenia dit à Madame Anne Bourquin Büchi, Municipale, qu'il n'y a pas besoin de mise à l'enquête publique pour cette modification du Skate Parc, qui reste un Skatepark et non pas un Skaterun comme en haut, c'est que c'est possible. A un moment donné, il y a des gens qui savent ce qu'ils disent, il y a des gens qui connaissent la matière et ce n'est pas parce qu'à un moment donné, tel ou tel article de Règlement pourrait faire penser que et c'est vrai qu'en suisse, on est très procéduriers, on essaie toujours de mettre diverses possibilités pour des recours ou procédure. Ici non, Monsieur Boulaz, on peut construire différemment ce Snakerun et cela a été vérifié au niveau de la Municipalité, parce que c'est vrai que c'était quelque chose d'important, par contre, je ne suis pas en train de balayer l'interrogation, mais je suis en train de dire quand même que quand on vous dit que c'est possible, de temps en temps, essayez de nous croire.

Madame la Conseillère municipale Anne Bourquin Büchi (PS) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux,

Je ne vais pas répondre à toutes les interventions, puisqu'il y a eu des réponses entre vous et maintenant celle de Monsieur le Syndic. Par contre, sur la question de la durabilité, parce que je sais que tout le monde ne lit pas à fond le rapport gestion, dans mon dicastère, dans le secteur jeunesse, nous sommes très sérieusement engagés pour qu'il se passe des choses pour la jeunesse. Au moment où on installe une surface de Skatepark, ce n'est pas pour la bazarder quelques années après parce qu'on change d'idée et tout supprimer. Donc, actuellement, nous n'avons pas prévu une nouvelle zone, mais comme il y aura là une zone verte, il est vraisemblable que ce Skatepark puisse rester sur cette place assez centrale qui est effectivement intéressante pour les jeunes et si vraiment ce n'était pas possible que cela reste à cet endroit, alors, vu que les éléments sont déplaçables, on les mettrait ailleurs, parce que c'est important pour les jeunes qu'ils aient des endroits ainsi pour se retrouver et s'amuser.

Pour le service jeunesse et les travailleurs sociaux de proximité, d'avoir des lieux où ils savent pouvoir retrouver les jeunes, plutôt que d'avoir des gens éparpillés un peu partout dans la Commune, c'est aussi extrêmement important par rapport à leur travail. Il faut qu'à un moment donné, vous fassiez confiance dans le travail qui est effectué par les dicastères, par le service jeunesse, il y a un vrai engagement qui va dans le sens de proposer des éléments intéressants pour les jeunes, pour les ados, dans lesquels ils peuvent se divertir, mais aussi s'engager par rapport à une association de jeunes qui font ces sports de glisse. Voilà essentiellement ce que je voulais dire. Après, c'est une affaire de confiance comme je le disais tout à l'heure, donc vous pouvez choisir de ne pas avoir confiance, mais c'est un petit peu triste. Merci.

Monsieur le Président prend la parole

Quelqu'un souhaite encore réagir dans le cadre de la discussion générale ?

Ce n'est pas le cas.

Je vais modifier légèrement le déroulé vu qu'on a une teneur simplifiée, si vous me permettez l'expression, de ce 2^{ème} amendement. Je vais passer d'abord à l'amendement no 1. J'ouvre la discussion sur cet amendement no 1, dont je rappelle la teneur : il s'agit dans l'essence de rajouter « TTC » au 1^{er} point des conclusions pour bien spécifier que la TVA est incluse. Est-ce que quelqu'un demande la parole à ce sujet ?

Ce n'est pas le cas.

Monsieur le Président passe au vote sur l'amendement no 1 qui dit : « Ajouter la précision 103'400.- TTC au point no 1 des conclusions.

Vote : l'amendement no 1 est accepté par une large majorité et 3 abstentions.

Monsieur le Président prend la parole

Pour l'amendement no 2, je vais le mettre en opposition et une fois que l'on aura choisi les deux versions, on votera sur la version qui aura été choisie.

La discussion est-elle demandée au sujet de l'amendement no 2 ?

Madame la Conseillère Sylvie Krattinger Boudjelta (PS) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Je voulais revenir sur l'exemple qu'on a eu aux comptes la dernière fois par rapport au boucllement. Je vous rappelle qu'un compte était bouclé et la Municipalité est revenue avec un élément complémentaire. Cela n'avait pas du tout été apprécié par la Commission des finances. Je vous rappelle cet élément avant le vote.

Monsieur le Président prend la parole

Y-a-t-il d'autres interventions, la Municipalité souhaite intervenir ?

Ce n'est pas le cas. Je vais donc mettre en opposition les deux amendements.

Je vous lis la première teneur émanant de la Commission. Il faut donc rajouter un point 5 aux conclusions, il y en avait 4, ce sera un 5^{ème} : « Boucler le préavis 20-2015 avec une dépense totale de CHF 136'700.-, soit une non dépense finale de CHF 561'700.-. »

La deuxième, la version optimisée : « Boucler le préavis 20-2015 dès réception des dernières factures le concernant ».

Celles et ceux qui préfèrent la première version sont priées de le faire en levant la main.

Celles et ceux qui préfèrent la seconde version sont priées de le faire en levant la main.

Vote : La seconde version de l'amendement est préférée à la première à une large majorité.

Monsieur le Président met au vote la seconde version, soit d'ajouter un point 5 aux conclusions qui consiste à « Boucler le préavis 20-2015 dès réception des dernières factures le concernant »

Vote : l'amendement est accepté à une large majorité.

Monsieur le Président passe la parole à Monsieur le Rapporteur pour la lecture des conclusions.

Lecture des conclusions amendées du rapport.

Monsieur le Président précise que l'on peut passer maintenant au vote sur les conclusions amendées du préavis municipal.

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRILLY

- vu le préavis municipal N°4-2019,
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'accorder à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 103'400.00 TTC destiné au renouvellement du Skatepark de Corminjoz ;
2. de financer cette dépense par la trésorerie courante ;
3. d'amortir ce crédit sur une durée de 5 ans au maximum par la rubrique 3311.000.4400 ;
4. de faire figurer sous la rubrique 3909.000.4400 les intérêts relatifs aux dépenses découlant de ce crédit.
5. de boucler le préavis 20-2015 dès réception des dernières factures le concernant.

Vote : les conclusions amendées du préavis municipal no 4-2019 sont acceptées par 48 voix pour, 8 voix contre et 6 abstentions.

Monsieur le Président passe au point 9 de l'ordre du jour.

9. **Préavis municipal N°6-2019 sollicitant l'octroi d'un crédit de CHF 29'000.- pour l'étude d'avant-projet du passage en bus articulé de la ligne 33, complémentaire au crédit d'études SDOL-SDNL accordé par le biais du préavis N° 1-2019**

Monsieur le Président demande à Madame la Conseillère Rebecca Joly, Rapporteuse de la Commission, de lire les parties « Délibérations » et « Vote final ».

Lecture du rapport.

Monsieur le Président ouvre la discussion au sujet du préavis.

Monsieur le Conseiller Fabien Deillon (UDC) a la parole

Merci Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Je me demande pourquoi faut-il faire une étude préalable pour faire passer des bus articulés le long de la ligne 33 sur Prilly, alors que j'en vois déjà de temps en temps, ils sont indiqués « sans voyageurs » et ils transitent là à travers. Pourquoi faut-il faire une étude ?

Monsieur le Conseiller Jean-Michel Piguet (PS) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

J'aimerais commencer d'abord par une remarque positive au sujet de ce préavis. La remarque positive à saluer le fait que tout le monde reconnaisse un besoin d'améliorer la situation en ce qui concerne la ligne de bus 33. La nécessité de développer les transports publics dans l'axe nord-sud est reconnue au niveau du PALM, au niveau du SDOL, un peu partout, y compris par les TL semble-t-il et par la Municipalité, qui manifestement a rédigé un préavis sous dictée des TL. Ce n'est pas une critique, c'est un projet des TL.

Ce qui me gêne un peu plus dans cette affaire, c'est que le crédit qui nous est demandé porte sur une étude qui est exclusivement consacrée aux aménagements rendus nécessaires par le passage d'un bus articulé. Je dis bien uniquement, parce que cela veut dire que l'on exclue toute autre solution, cela malgré l'avis de la Commission qui souhaiterait qu'on étudie une augmentation des fréquences notamment.

Il est possible qu'en fin de compte cette solution de bus articulé s'avère effectivement être la meilleure. Je n'exclus pas du tout d'approuver finalement cette solution, mais pas ce soir, parce que j'estime qu'on nous invite à voter un blanc-seing, un peu les yeux fermés, sur la base d'un minimum d'informations ou d'informations très vagues qui sont données à la fois dans le préavis et à celles qui ont été données devant la Commission.

Je relève quelques points du préavis qui sont intéressants. Sous chiffre 1 du préavis, je lis qu'il est question d'une augmentation de la capacité de la ligne 33 et de sa fréquence, je souligne à l'horizon 2023 ou en 2022, c'est une citation, il est dit : « et de sa fréquence ». Il est relevé au chiffre 2.2, je lis toujours le préavis, qu'il y a des problèmes de régularité et de ponctualité sur cette ligne. Ensuite, on souligne, il est précisé qu'il y aurait huit lieux d'intervention sur le secteur prilléran de la ligne, cela veut dire autant de chantiers et donc des coûts conséquents. D'ailleurs, en Commission, Monsieur le Syndic a bien dit que le crédit d'ouvrage serait conséquent, je cite, entre guillemets, le crédit d'ouvrage pour les huit sites aménagés.

Ces quelques points étant rappelés, je relève encore que parmi les informations fournies à notre Commission, il a été dit notamment qu'il n'est pas question d'augmenter la fréquence ceci pour des questions de coûts, la fréquence augmentant les coûts d'exploitation au-delà de ce que coûterait les coûts d'infrastructures des huit aménagements à faire. Donc, contrairement à ce que laisse entendre le préavis, on ne parle plus du tout de fréquence ici, cette option a été exclue d'entrée de cause et c'est bien ce qui me gêne. Je n'exclus rien d'entrée de cause, encore une fois, je serais prêt à voter peut-être la solution d'un bus articulé, mais le préavis lui-même et ce qui a été dit en Commission excluent toute autre solution que le bus articulé. A mon avis, à ce stade, où il s'agit d'étude, de voter un crédit d'études, je trouve très regrettable d'exclure toute autre solution.

Je note au passage qu'en Commission, avec un petit sourire, mais ce n'est pas une solution farfelue, quelqu'un a dit que la meilleure solution serait une télécabine. Et pourquoi pas ? Cette solution n'est pas farfelue, elle a été étudiée par exemple entre Morges et Tolochenaz de façon très sérieuse, je verrais assez bien la nouvelle cité de Malley qui va se construire reliée par une télécabine jusqu'à Mont-Goulin. C'est une autre solution et je trouve dommage que d'entrée de cause, on s'interdise d'étudier la question de l'augmentation des fréquences.

Pour ce qui est des coûts, on dit que c'est plus cher, mais il ne s'agirait pas d'augmenter les fréquences de 6 heures du matin à 24 heures. Je pense que l'utilité d'augmenter les fréquences est bien aux heures de pointe, c'est-à-dire 3 ou 4 heures par jour. J'utiliser personnellement assez souvent cette ligne 33, je peux vous dire qu'en dehors des heures de pointe, il est à moitié vide, donc il n'y a pas besoin de bus articulé à ces heures, ni d'augmentation de fréquence.

La Commission propose d'accepter le préavis tout en souhaitant que l'étude porte aussi sur une augmentation des fréquences, mais là je regrette de dire que ce souhait n'a pas grande valeur. Si on vote ce préavis, ce qui va être étudié, ce sont uniquement les aménagements nécessaires pour un bus articulé. L'augmentation des fréquences ne sera pas étudiée, malgré tous les souhaits que l'on pourrait formuler ici. C'est pour ça que ma proposition est qu'il convient de refuser ce préavis, de demander à la Municipalité de revenir avec un préavis complété qui nous donne des chiffres, notamment sur les coûts d'exploitation, sur ce que coûterait une augmentation de la fréquence limitée aux heures de pointe.

Il nous manque toutes sortes d'informations et je pense qu'un préavis à la reprise de nos séances après l'été ne serait pas très compliqué à faire. Je suppose que les TL ont déjà fait toutes ces études et connaissent tous les calculs, je regrette simplement que l'on ne nous les ait pas transmis. Je vous remercie.

Madame la Conseillère Sylvie Krattinger Boudjelta (PS) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Je voulais partager avec vous mon étonnement. J'ai été étonnée la semaine passée, parce qu'il y avait un véhicule qui roulait à vive allure sur le Chasseur et ce véhicule était un bus, un bus à deux étages. J'ai trouvé ceci étrange. Comment est-ce possible qu'on n'a pas parlé de cela dans le préavis ? Donc ça existe bien, un bus TL à deux étages qui circule à Prilly en test et rien ne figure à ce propos dans le préavis. Je rejoins donc mon préopinant et je me dis que l'étude devrait peut-être être plus élargie que cela.

Monsieur le Conseiller David Boulaz (Les Verts) a la parole

Merci Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères communales, Messieurs les Conseillers communaux,

Je recommencerais peut-être par une phrase entendue d'un professeur de l'EPFL qui dit : l'avantage de la Suisse, c'est qu'il y a à peu près huit millions d'habitants et donc huit millions de spécialistes en transports publics. Je ne prétends pas en être un, juste intéressé par le domaine, on l'a compris l'amour des lois me préoccupe plus que celui des transports.

Pour répondre d'ores et déjà à Madame Krattinger, effectivement, les transports publics de la région lausannoise viennent de faire l'acquisition de onze bus à deux étages destinés aux lignes régionales pour la simple et bonne raison que je vous laisse imaginer que si vous descendez du 1^{er} étage en zone urbaine, c'est la garantie de deux à trois minutes d'arrêt sur chaque arrêt et donc une vitesse commerciale qui devrait être divisée par deux ou trois, c'est malheureusement une solution qui n'est retenue qu'à Londres, plus pour des motifs touristiques que pour d'autres raisons.

Cela étant, sur le préavis effectivement, je pense que c'est une bonne chose de venir avec l'étude de passer à des bus articulés. 2022, c'est encore loin. Je rejoins tout de même mes préopinants sur les autres variantes et je m'exprime ici plutôt en mon nom personnel, il ne faut pas oublier que l'augmentation de cadence favorise, elle, probablement plus volontiers encore le report modal que des bus articulés, pour la simple et bonne raison qu'aujourd'hui, 15 minutes, ça reste quand même long. Si on est à toutes les 7 minutes 30, tel le no 9, la question ne se pose plus et l'utilisation du bus augmentera d'autant plus, certes pour des coûts un peu plus élevés, mais qui ne nécessiteraient pas forcément des aménagements routiers.

A cet égard, une question. Est-ce que les TL envisageraient par exemple de prolonger la ligne no 32 du Galicien en direction du nord de Prilly ? Il me semble que cette hypothèse n'a jamais été établie et pourtant, elle serait intéressante. Une seconde question, toujours pour l'amour des lois, 2022 c'est tout proche, mais 2022 c'est quasiment aussi la date butoir d'équipement des arrêts pour les personnes handicapées. Est-ce que dans le passage, ils prévoient d'augmenter la hauteur des arrêts ? On rappelle par exemple que la toute nouvelle ligne 24 a dû s'équiper sur ordre du Tribunal cantonal, ce qui a coûté beaucoup plus cher et vu les arrêts en pente, notamment aux Flumeaux et au Chasseur, ce problème ne devrait pas être minimisé et être attaqué dès maintenant.

Monsieur le Conseiller Roger Saugy (PS) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Permettez à la vieille barbe que je suis de reculer un peu dans le temps. Pendant des années à Prilly, on s'est battus pour avoir un bus, qui avait été acheté par la Commune pour finir, entre Prilly et Mont-Goulin. Ce bus a rendu de grands services, l'un des derniers services qu'il a rendus, c'est de transporter le 15 février 1990 un groupe de prillérans à Bradut en Roumanie et cela a établi des contacts avec cette Commune. C'est intéressant de voir à quel point il fût difficile d'accoucher d'un transport public régulier, normal, TL, entre Prilly, Malley et Mont-Goulin.

2^{ème} élément, en effet, je considère que je suis au moins spécialisé dans les transports publics que 7 millions d'autres habitants de ce pays. En effet, à l'âge de sept ans, je rêvais d'être conducteur du Clarens – Chailly – Blonay et ça a été un drame pour moi quand on l'a supprimé. On est heureusement maintenant dans une période où on augmente le nombre de transports publics et il faut prendre une ou deux mesures et ça m'intéresserait de savoir ce que la Municipalité pense et promet en plus de ce qu'elle a écrit dans les réflexions d'avenir sur ce transport.

Je suis de ceux et il nous est apparu dans le parti que nous étions nombreux, qui avons recours à ce bus. De temps en temps, quand on le prend à la gare de Renens, c'est écrit : « Parcours modifié », ce qui est génial pour moi, ce qui l'est peut-être moins pour la centaine d'autres passagers qui auraient voulu prendre le bus en cours de route.

En effet, certains axes sont souvent bloqués. Je reviens aussi dans l'histoire quand nous avons voté la piste de bus au bas de Malley, il y avait un certain nombre d'opposants dans ce Conseil qui trouvaient que ça coûtait trop cher et je pense en effet qu'il va falloir créer plus de pistes de bus réservées aux bus de façon à accroître la densité et le fonctionnement des ces transports publics. L'une des manières de le faire, on l'a sous-entendue tout à l'heure dans la bouche d'un juriste aussi spécialiste des transports, il faudrait pouvoir poursuivre la ligne du bus au-dessus de Mont-Goulin et créer dans cette zone, ce qu'on appelle en français un parc-relais, parce que le seul moyen d'éviter que des gens traversent en voiture la route du Chasseur ces prochaines années, c'est qu'on leur donne envie de monter dans un bus et de laisser leur voiture sur les hauts.

Je rappelle que trente personnes dans un bus, c'est trente voitures en moins au moment de ce parcours et ça vaut la peine de mener ce combat qui sera utile pour vous, parce que je n'y serai plus, mais je pense en effet qu'il faut vraiment réfléchir à cela. On a créé des parcs-relais un peu partout dans notre Canton, les TL viennent de faire une communication sur les efforts de développement qu'ils font, nous nous inscrivons dans cette démarche, il faut développer ce bus que ce soit avec un bus à deux étage qui roule bien depuis 75 ans dans Londres et dans les petites rues de Londres et les gens ont appris à monter et descendre directement du bus, que ce soit un bus articulé, que ce soit un bus normal plus fréquent, il faut faire un effort de développement si nous voulons aux heures de pointe alléger la circulation dans le centre de Prilly.

Monsieur le Conseiller David Stauffer (PDC) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Une rapide intervention pour rebondir sur les premières discussions. En tant que résident du nord de Prilly et utilisateur du bus 33, c'est vrai qu'une augmentation de la cadence fait assez rêver et peut paraître peut-être plus efficace que des remorques, mais certainement aussi un peu plus cher. Je me demandais, avant de savoir si l'opportunité était de déposer un amendement, plutôt de refuser le préavis, de se poser la question si on pourrait imaginer un point no 6 : d'intégrer à cette étude la question de l'opportunité de l'augmentation de la cadence, par exemple. Maintenant, c'est une suggestion, à voir si du côté de la Municipalité, cela paraît être faisable ou si l'étude aurait peut-être déjà été faite, tout simplement. Je vous remercie.

Monsieur le Président prend la parole

Merci Monsieur Stauffer, si j'ai bien compris, vous ne déposez pas formellement un amendement à ce stade ? Vous laissez la parole à la Municipalité ? A moins que dans l'assemblée quelqu'un souhaite s'exprimer encore ? Cela ne semble pas être le cas. Je crois Monsieur le Syndic, que vous avez beaucoup à dire ou à répondre.

Monsieur le Syndic Alain Gillièron (PLR) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Oui, volontiers. Je me doutais un peu qu'avec le temps que nous avons ce soir, un préavis de CHF 29'000.-, demandant une étude d'une ligne prioritaire de cette Commune allait soulever autant de remarques. Mais, c'est bien, ça nourrit le débat et ainsi, à la limite, l'étude sera faite. Plus sérieusement, je vais essayer de répondre à la rafale d'interrogations que vous avez.

La première chose, une étude, c'est que le projet n'est pas fait et que diverses variantes peuvent être étudiées. Peut-être que nous avons trop braqué l'objecteur sur les bus articulés en avançant qu'il n'y avait que cette solution. Non. Il y aura parallèlement à cette étude, et je m'engage à ce que la Municipalité (puisque j'ai le privilège d'être au Conseil de direction des TL, je pense que j'arriverai à faire passer le message), intègre d'autres variantes possibles liées à la fréquence et d'autres moyens de véhicules. Vous pensez bien que les TL vont amener des réponses à vos interrogations. Dans l'étude, avant le crédit d'ouvrage Monsieur Piguet. Vous êtes en train de dire, c'est bouclé, c'est réglé, on n'a plus rien à dire, etc. Non, absolument pas, une étude est prévue pour se poser des questions, pour réfléchir, dépasser sans doute le titre, dépasser sans doute la première évocation de ce que cela représente et on pourra ainsi aller de l'avant et peut-être inverser le sablier et trouver des solutions innovantes au même coût ou un peu moins cher. Vous nous croyez ou pas, mais je m'engage à ce que vous puissiez être entendus dans les études. Alors, ils vont peut-être nous dire que le coût de l'étude sera plus élevé que les 25'000 francs prévus. Si nous devons étudier d'autres variantes, il faudra peut-être admettre que cela sera un peu plus cher. Nous verrons bien. A présent, je propose de rentrer un peu plus dans le détail.

Monsieur Deillon, vous relevez qu'il y a déjà des bus articulés. Non. Oui, ils ont l'air d'être articulés. En ce moment, quand ils passent le carrefour des Flumeaux, vers les Baumettes, on arrive à passer, quoique, il faut faire attention. Vous pouvez vous rendre compte que les véhicules qui montent doivent parfois attendre. Déjà, avec les véhicules actuels, on a de la difficulté. Avec les articulés qui sont prévus, puisque ce sont des véhicules plus grands, c'est impossible à l'heure actuelle, sans des études, sans trouver des solutions techniques, de passer le virage des Flumeaux, tel qu'il existe à l'heure actuelle. Donc, non, ce ne sont pas des bus articulés qui seraient utilisés pour augmenter la capacité pour ensuite transporter beaucoup plus de monde dans ce type de véhicules. Vous allez me dire, ils sont toujours vides ces bus. Non, ces bus sont extrêmement utilisés, je ne vais pas répéter que c'est la seule liaison nord-sud que nous avons et nous avons le devoir envers ceux qui se posent 18'000 questions, c'est de trouver la bonne solution pour augmenter la fréquence, la capacité et enfin que des gens aient la possibilité de prendre ce bus.

Ensuite, exclusion d'autres solutions, Monsieur Piguet, vous dites que nous avons décidé que c'était comme ça. Je répète que non. Il faut aussi nous croire ici. J'ai essayé de vous le dire en Commission, ça n'a pas marché, je vous le redis encore ici ce soir, on va pouvoir aller vers une ouverture beaucoup plus grande de cette étude, je m'y engage, en espérant qu'elle ne soit pas beaucoup plus chère. La proposition d'une télécabine, je passe en rigolant là-dessus, mais quoique...une télécabine de Malley, en tout cas jusqu'à Mont-Goulin, ensuite jusqu'à Métamorphose du côté de la Blécherette, ça serait juste top ! Mais, il faut trouver le moyen de convaincre beaucoup de gens, où mettre les pylônes, il y a peut-être des gens qui ont des propriétés sur le tracé qui devraient être d'accord d'avoir un pylône devant chez eux. Ça serait génial, mais je pense qu'on rêve un peu, mais pourquoi ne pas rêver un peu et essayer de plancher là-dessus ?

Ensuite, il y a la solution que nous pourrions regarder dans l'étude, je vous promets que nous allons nous atteler pour vous prouver que le fait d'arrêter un bus à Malley, de faire une liaison Malley - Prilly ou Malley - Mont-Goulin et ensuite on met de côté un peu ce qui se passe sur Renens et Ecublens, on n'est pas là pour ça...Soyons clairs, on ne va pas s'occuper des autres. Non ! Les TL, c'est quelque chose de collectif. Une ligne, ce n'est pas Prilly. C'est Prilly, ensuite Renens et ensuite Ecublens. Les débats qu'il y aura sur ce préavis à Ecublens et à Renens, seront aussi centrés sur Renens ou sur Ecublens et celui qui défendra le préavis rappellera qu'il faut aussi penser à Prilly. Il faut voir la globalité.

Le fait que ceux qui disent : il ne fonctionne que sur Prilly ce bus, que cela soit plus rapide, qu'il y ait plus de fréquence, etc., mais sachez juste en passant que nous payons sur les kilomètres parcourus sur notre territoire. A partir de là, si vous mettez deux bus, il y a deux fois la fréquence des kilomètres parcourus sur notre territoire, donc deux fois la facture. Certes, vous allez me dire que c'est égal, on y va, mais je ne connais pas le ratio que cela représente. Si c'est le double là-aussi du prix par rapport à ce que l'on paierait ici. Il faut donc nous laisser la possibilité d'étudier ça et je vous donnerai, je vous le promets, je m'y engage aussi, que dans le résultat de l'étude, on ait ce comparatif. Coût du bus articulé ou dédoublement des bus, tels que certains le proposent pour augmenter la fréquence ou augmenter la capacité, mais sur notre territoire. Mais, cela sera impossible de s'arrêter à notre territoire. Les TL sont un réseau complet, il n'y a pas que Prilly.

Ensuite, le bus à deux étages, je ne vais pas faire le grand théoricien, je n'y connais pas grand-chose, je sais qu'à Londres, ça fonctionne. Vous en avez vu passer un Madame Krattinger. On voit parfois passer des choses bizarres à Prilly et cela ne veut pas dire que forcément qu'on va les utiliser à Prilly. Je ne sais même pas si c'était un essai pour notre territoire prilléran, je me renseignerai d'ailleurs. On ne m'a jamais parlé d'une idée comme celle-ci au Conseil de direction qui résoudrait tous les problèmes de cette fameuse ligne qui doit être augmentée. Je vais néanmoins me renseigner.

Ensuite, les handicapés qui doivent être pris en compte, Monsieur Boulaz, bien sûr, dans le prix d'un arrêt revu pour les bus articulés, il y a en effet la mise aux normes pour les handicapés qui fait que quand le bus s'arrête, il faut que le plancher soit quasi à fleur avec le sol, pour qu'une personne handicapée en chaise roulante puisse monter sans problème dans le bus. En ce moment, le chauffeur doit descendre, venir ouvrir, mettre un plan incliné pour que la personne handicapée puisse monter dans le bus avec sa chaise. Pour les nouveaux arrêts, le prix va ainsi être assez conséquent quand il faudra les équiper pour les nouveaux bus en fonction de ces nouvelles normes. Mais, c'est notre société qui le veut, on ne peut pas passer à côté de ce genre de choses et je crois que c'est extrêmement important qu'on y pense.

Monsieur Saugy, en effet, la possibilité d'avoir un parking relais sur le haut de la Commune qui ferait que le 33 pourrait non pas s'arrêter à Mont-Goulin, mais monter du côté de Cery et voire s'arrêter près d'un parking relais où les gens pourraient monter. Je vous ai parlé du parc d'agglomération paysager du SDNL et il est exclu à l'heure actuelle par rapport au paysage que nous avons en dessus, nous ayons la construction d'un parking relais. Lausanne avait un temps imaginé d'avoir un parking relais en relation avec tout ce qui allait se créer à la Blécherette, ils y ont renoncé, il n'y a plus de parking relais sur le côté descendant en direction de Prilly et tout ce qui est à droite, qui en ce moment s'appelle la DMEX, cet endroit où on met des matériaux inertes et ensuite la nature reprend ses droits, c'est ce que vous avez en haut à la Blécherette pour le moment, cet endroit sera occupé par la demi sortie d'autoroute de la Blécherette et cela ne sera absolument pas un parking relais qui sera mis là-bas. Cela aurait été une bonne solution.

Juste en passant, si nous étions allés jusque là-bas sur le territoire prilléran, Prilly aurait dû payer les kilomètres parcourus sur son territoire. Une solution très intéressante sans doute, mais on peut se demander si nous n'aurions pas dû payer très cher le fait d'avoir ces kilomètres parcourus avec très peu d'habitations en fin de compte. La BCV a son parking, Cery également.

Il y a 3 ou 4 ans, cette solution de parking relais aurait été bonne, mais maintenant que Berne a mis à l'enquête publique la demi sortie d'autoroute, vous avez peut-être aperçu des piquets un temps plantés sur place, c'est gigantesque, forcément cette demi sortie d'autoroute dans le parc paysager, c'est pour ça que ça me fait un petit peu sourire, de penser qu'on veut un parc paysager là-bas et on y met une demi sortie d'autoroute, mais que voulez-vous, à un moment donné, il faut concilier les choses.

Je vais m'arrêter là. Ça fait plaisir d'avoir un débat comme ça avec vous sur ce sujet, mais j'espère quand même que ceux, comme Monsieur Piguet, qui ne veulent pas voter un préavis pareil, vont au moins s'abstenir, parce que cela veut dire qu'on n'a même pas l'occasion de donner réponse à toutes vos interrogations et tout ce que vous supposez faisable et que peut-être quelque chose qui ne l'est en fin de compte pas. Donc, votez quand même ce crédit d'études, puisque c'est la ligne, on l'a dit et répété, vous l'avez répété, la ligne de transports publics. Quand je vous regarde comme ça, on est plutôt enclins à augmenter les transports publics dans notre société à l'heure actuelle, ça serait un autogoal absolument incroyable, même s'il faut amender le texte qui est soumis, mais faites-nous confiance, on n'est quand même pas en train de refuser ce que vous avez dit et proposé d'étudier et je pense que vous pouvez voter ce préavis de 29'000 francs, participation prillérane. Je précise juste que Renens et Ecublens participent, nous ne sommes pas seuls, il n'y a pas que Prilly qui participe à cette étude, mais simplement c'est sur Prilly. C'est aussi 29'000 francs pourquoi ? Parce que c'est sur Prilly qu'il y a les plus gros problèmes de circulation pour trouver la bonne solution pour faire passer soit un bus articulé, tel qu'il est prévu. Si c'est un doublement de fréquence et qu'on n'a pas besoin de tout changer nos arrêts, tant mieux ! Si les TL proposent des bus articulés, c'est qu'il y a quand même une bonne raison et on va essayer de vous le prouver après, mais laissez-nous la possibilité d'avoir cette étude à Prilly. Je vous remercie.

Madame la Conseillère Patrizia Clivaz Luchez (PS) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Vous avez bien compris à travers les discussions qui ont eu lieu et les prises de parole de Messieurs Piguet et Saugy, que le groupe socialiste est très partagé. Monsieur le Syndic, vous savez bien que de manière générale, nous ne sommes pas ceux qui vous font le moins confiance dans cet hémicycle. Là, quand même, c'est vrai, vous nous dites que dans l'étude, il y aura l'étude des fréquences, d'éventuels d'autres modes de transport que le bus articulé. Donc, face à ça, si au nom du groupe, je pousse un peu le bouchon, je vois deux solutions. Soit, nous déposons un amendement qui rajoute si vous voulez des éléments à l'étude et Monsieur Piguet va sans doute proposer quelque chose, soit la Municipalité peut amender son propre préavis en élargissant le périmètre de l'étude, parce que c'est bien de ça qu'il s'agit, c'est du périmètre de l'étude.

Monsieur le Syndic Alain Gillièron (PLR) a la parole

Volontiers Monsieur le Président, Madame Clivaz Luchez,

Donc, vous n'êtes pas contre quand même l'idée d'étudier, si j'ai bien compris ? Il faut qu'on ouvre le champ de l'étude. Alors, le seul petit problème, c'est que je ne suis pas maître de ce que cela pourrait coûter en augmentation, mais il y en a peut-être d'autres là qui ne vont pas être d'accord. C'est un petit peu la quadrature du cercle, mais je peux m'engager.

Ce qui serait peut-être pas mal, je dois reconnaître, c'est qu'il y ait un amendement dans les conclusions du préavis prilléran comme quoi le Conseil communal de Prilly, pour autant que cela soit voté à majorité, qu'il y ait l'étude dans l'étude de variantes complémentaires prouvant que la meilleure solution efficace ou optimale ou que sais-je soit choisie. Ensuite, je me fais fort de le transmettre après à mes collègues d'Ecublens et de Renens, je ne sais pas s'ils l'ont voté d'ailleurs, pour qu'ils intègrent cet amendement supplémentaire et que ça soit aussi traité sur les deux autres Communes de cette ligne 33.

Monsieur le Président prend la parole

Monsieur Gillièron, vous déposez un amendement ou c'était une discussion ?

Monsieur le Conseiller Jean-Michel Piguet (PS) a la parole

Merci. Tout d'abord, j'aimerais remercier Monsieur le Syndic qui a bien compris le sens de mon intervention, qui dans le fonds, dans sa réponse a tout à fait été dans mon sens en disant qu'on ne pouvait rien exclure et notamment pas la solution d'une augmentation de fréquence. Je précise quand même que j'ai relu trois fois le préavis et le rapport de la Commission, il n'est jamais fait mention, c'est même le contraire. Ce qui est dit, c'est que l'étude ne portera que sur les bus articulés. Puisque nous sommes d'accord apparemment, je propose simplement que le chiffre 1 des conclusions soit complété ainsi : « d'accorder à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 29'000.- pour l'étude d'avant-projet du passage en bus articulé de la ligne 33, ou d'une augmentation de fréquence, dans le cadre des chantiers de la Stratégie et développement de l'Ouest lausannois (SDOL) ;

Monsieur le Président prend la parole

Merci Monsieur Piguet. Juste pour clarifier pour tout le monde, enfin surtout pour moi. Vous voulez ajouter au point 1, après ligne 33 : « ou d'une augmentation de fréquence, » dans le cadre des chantiers, etc.

Monsieur le Syndic Alain Gillièron (PLR) a la parole

Je veux juste vous aider. On pourrait mettre : « et/ou », parce que cela peut être un passage aux bus articulés et une augmentation de fréquence ». C'est possible que dans cinq ans, on ait la possibilité de le faire.

Monsieur le Conseiller Jean-Pierre Dupertuis (PLR) a la parole

Chers collègues,

Puisque nous sommes dans les « pinailleries » ce soir, j'estime qu'il manque dans votre amendement, Monsieur Piguet, une correction qui a été demandée pour le préavis précédent, soit CHF 29'000.- TTC.

Monsieur le Président demande s'il faut considérer l'intervention comme un amendement ?

L'intervention de Monsieur Dupertuis est à considérer comme étant une remarque.

Monsieur le Président soumet à la discussion l'amendement.

La parole n'est pas demandée.

Monsieur le Président passe au vote sur l'amendement. Il relit l'amendement qui est le suivant : « d'accorder à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 29'000.- pour l'étude d'avant-projet du passage en bus articulé de la ligne 33, et/ou d'une augmentation de fréquence, dans le cadre des chantiers de la Stratégie et développement de l'Ouest lausannois (SDOL) ».

Vote : l'amendement est approuvé par 50 voix pour, 2 avis contraires, 12 absentions.

Monsieur le Président demande si la parole est encore sollicitée.

Ce n'est pas le cas.

Monsieur le Président demande à Madame la Rapportrice de lire les conclusions amendées.

Lecture des conclusions amendées.

Monsieur le Président précise que l'on peut passer maintenant au vote sur les conclusions amendées du préavis municipal.

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRILLY

- vu le préavis municipal N°6-2019,
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'accorder à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 29'000.- pour l'étude d'avant-projet du passage en bus articulé de la ligne 33, et/ou d'une augmentation de fréquence, dans le cadre des chantiers de la Stratégie et développement de l'Ouest lausannois (SDOL) ;
2. de financer cette dépense par la trésorerie courante ;
3. d'amortir cette dépense d'investissement sur une durée de 1 an à raison de CHF 29'000.- par le compte 3312.000.4200 dès l'année qui suit la fin des travaux ;
4. de comptabiliser annuellement la charge d'intérêt dans le compte 3909.000.4200 ;
5. d'autoriser la Municipalité à prendre tous les engagements imposés par le projet du présent préavis en vue de sa mise en oeuvre.

Vote : les conclusions amendées du préavis municipal no 6-2019 sont acceptées par 53 voix pour, moins 9 abstentions.

Monsieur le Président passe au point 10 de l'ordre du jour.

10. Préavis municipal N° 7-2019 sollicitant l'octroi d'un crédit de CHF 20'500.- destiné à la mise en place d'un géoportail communal.

Monsieur le Président appelle Madame la Conseillère Cajatthiry Sivaguru, Rapporteuse de la Commission, pour la lecture des parties « Délibérations » et « Vote final ».

Madame la Rapporteuse de la Commission a la parole.

Lecture du rapport.

Monsieur le Président ouvre la discussion au sujet du préavis.

Monsieur le Conseiller Fabien Deillon (UDC) a la parole

Mesdames, Messieurs,

Pour ma part, c'est à nouveau l'aspect financier qui m'inquiète un tout petit peu. On nous propose un préavis extrêmement bon marché ou qui peut sembler l'être, d'une vingtaine de milliers de francs. Mais finalement, j'ai plutôt le sentiment que c'est une affaire qui génère des frais pérennes de plusieurs dizaines de milliers de francs par année, peut-être même au-delà de la centaine de milliers. Donc, au vu des finances communales, je pense qu'il faut se poser la question : est-ce qu'on peut s'engager non pas sur les 20 premiers milliers de francs, mais sur les frais pérennes qui sont liés, c'est-à-dire à la main d'œuvre, à la personne qui devra s'occuper de l'outil pendant un temps certain.

Monsieur le Conseiller municipal Michel Pellegrinelli (PS) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Monsieur Deillon a beaucoup d'impressions ce soir et c'est à juste titre qu'il peut se les poser. Il faut savoir que le logiciel qui vous est proposé est un logiciel open source et c'est justement ce logiciel-là que l'on a choisi et que l'on vous propose. C'est parce qu'à l'intérieur, nous allons pouvoir nous-mêmes créer nos propres besoins et nous n'avons pas besoin de solliciter un informaticien externe qui va venir nous installer toutes sortes de choses sur ce logiciel-ci. De plus, ce logiciel est situé chez le fabricant de ce logiciel, sur le serveur, il n'est donc pas en interne chez nous, nous n'avons non plus pas toute la logistique de l'entretien de ce logiciel sur le serveur de la Commune. Pour toutes ces raisons, il n'y a pas de souci à se faire sur l'explosion des coûts futurs.

La Commission avait formulé un vœu de la mise en œuvre d'une association intercommunale de l'ouest lausannois. Il faut savoir que le hasard des calendriers fait que le service des travaux de Prilly a été contacté le 26 juin dernier par la Ville de Bussigny qui a décidé de faire évoluer son SIT. La même stratégie que Prilly a été choisie, la solution utilisée, c'est géomapfish et va progressivement être déployée, là aussi par le service technique de Bussigny, ce qui corrobore ce que je viens de vous dire. En parallèle aux réflexions internes, Bussigny a lancé un appel aux communes de l'ouest pour évaluer leur position concernant l'intérêt pour ce géoportail à l'échelle du district de l'ouest lausannois. Mesdames et Messieurs les Conseillers, vous constaterez que nous allons pouvoir certainement répondre au vœu d'une certaine manière et ceci à court terme pour le futur. Le service des travaux de Prilly estime que ce type de rapprochement constitue un intérêt important en termes de partenariat, que ce soit technique ou économique, qu'en termes de services proposés à la population du district.

Dès lors, le service des travaux de Prilly recevra le service technique de Bussigny au mois de septembre, afin d'évoquer les possibilités à long terme.

Mesdames et Messieurs, je peux vous suggérer de suivre la Commission et d'accepter ce préavis.

Monsieur le Président demande si la parole est sollicitée.

Ce n'est pas le cas.

Monsieur le Président demande à Madame la Rapporteuse de lire les conclusions.

Lecture des conclusions.

Monsieur le Président précise que l'on peut passer maintenant au vote sur les conclusions du préavis municipal.

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRILLY

- vu le préavis municipal N°7-2019,
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 20'500.- destiné à la mise en place d'un géoportail communal ;
2. de financer cette dépense par la trésorerie courante ;
3. d'amortir cette dépense d'investissement sur une durée de 5 ans à raison de CHF 4'000.- (arrondi en millier) par le compte 3313.000.1900 dès l'année qui suit la fin des travaux ;
4. de comptabiliser annuellement la charge d'intérêt dans le compte 3909.000.1900 ;
5. d'autoriser la Municipalité à prendre tous les engagements imposés par le projet du présent préavis en vue de sa mise en oeuvre.

Vote : les conclusions du préavis municipal no 7-2019 sont acceptées par 54 voix pour, moins 8 abstentions.

Monsieur le Président passe au point 11 de l'ordre du jour.

11. Motions, postulats, interpellations

Monsieur le Président précise que le Bureau n'a reçu aucune interpellation, ni postulat, ni motion. Il demande s'il y en a à présenter ce soir.

Ce n'est pas le cas.

Monsieur le Président passe au point 12 de l'ordre du jour.

12. Questions et divers

Monsieur le Conseiller Roger Saugy (PS) a la parole

Je me réjouissais tout à l'heure du développement des transports publics dans toute la région lausannoise et à Prilly en particulier, je vais continuer à me réjouir, je suis désolé, ce n'est pas mon style, mais le développement des accueils des enfants s'est fait aussi de manière spectaculaire à Prilly et dans une grande partie de la Suisse. Ce que je voulais demander, c'est où en est-on pour la rentrée d'août avec l'accueil de la petite enfance, APEMS, UAP, etc. ? C'est-à-dire, y aura-t-il suffisamment de places pour tous les inscrits ?

Monsieur le Conseiller Olivier Pilet (PS) a la parole

Merci Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

En cette période de canicule et par conséquent de forte affluence de la piscine de Prilly, j'ai constaté ces derniers jours un important chaos dans les alentours de la piscine en termes de circulation et de parcage. Outre le fait que la Municipalité a installé des panneaux d'interdiction de s'arrêter, quelle stratégie la Municipalité a-t-elle prévue ou quelle réponse va-t-elle donner par rapport à cette problématique ? Merci de la réponse.

Monsieur le Conseiller Jean-Pierre Dupertuis (PLR) a la parole

Question à la Municipalité. Je reste dans les hauteurs de la Ville de Prilly. J'ai été interloqué ce soir et je me suis déplacé, pour rassurer les Verts, à pied, pour constater que l'on avait mis le chemin des Creuses en cul de sac. Il faut qu'on m'explique ce que l'on veut faire avec ce chemin, étant donné que le Conseil, pas plus tard qu'il y a environ une année, a accepté un préavis relativement cher pour la rénovation du bas du chemin des Creuses. Si c'est pour ne pas l'utiliser, excusez-moi, c'est de l'argent perdu.

Monsieur le Conseiller Olivier Jean-Petit-Matile (PLR) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

C'est uniquement une proposition pour le Conseil communal. Je propose une visite des forêts communales guidée par l'inspecteur des forêts ou un garde forestier qui gère lesdites forêts. Cette visite serait suivie d'un apéro ou d'un repas canadien au refuge de Prilly. A mon avis, ce serait un moment de convivialité et de discussions intéressantes. Ce serait aussi l'occasion de parler des zones vertes à Prilly, vu les changements climatiques et les fortes montées de température en été, donc la végétalisation. La rentrée des vacances d'été me paraîtrait favorable à cette rencontre. Merci de votre écoute.

Monsieur le Conseiller Léo Gaillard (PS) a la parole

Merci Monsieur le Président,

Je voudrais juste faire part de mon inquiétude à l'idée de l'augmentation de fréquence du LEB qui nous a été annoncée en grande pompe.

Je trouve cette initiative excellente, mais en voyant qu'il y a déjà des départs supprimés le soir pour le LEB à partir de Lausanne – Flon, je me demande comment cela va être possible de pouvoir réussir cette augmentation de fréquence sur toute la ligne, qui est annoncée pour dans à peu près un mois. S'il y a des informations là-dessus, je suis preneur. Je vous remercie.

Monsieur le Président prend la parole

Avant de passer la parole à la Municipalité, je voulais répondre à l'intervention de Monsieur Jean-Petit-Matile, qui a été adressée en fait au Bureau et nous proposons que le Bureau prenne à sa charge le suivi de cette demande et on vous informera de la suite Monsieur Jean-Petit-Matile, si c'est ok pour la Municipalité.

La Municipalité étant d'accord avec la proposition de Monsieur le Président, celui-ci passe la parole à Madame Bourquin Büchi.

Madame la Conseillère municipale Anne Bourquin Büchi (PS) a la parole

Merci Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux,

Monsieur Saugy, je peux répondre ainsi à votre question. Pour ce qui est de la petite enfance, avec l'ouverture du centre de vie infantine « Les Sorbiers », on a réussi à répondre à une grande partie de la demande. On n'a plus, si je ne m'abuse, d'enfants en liste d'attente à partir de deux ans, c'est-à-dire les grands. Maintenant, bien sûr à Prilly, comme partout ailleurs, on continue à avoir de la difficulté et pas assez de place pour les bébés. C'est un problème récurrent. Par contre, on a beaucoup travaillé avec les AMF ou mamans de jour, pour qu'elles prennent plus des tout-petits, des bébés et visiblement, cela fonctionne, mais bien sûr que nous ne sommes pas encore très bons sur ce plan-là.

Par rapport aux plus grands, l'UAPE, les APEMS, la situation est nettement plus tendue, on a fait tout ce qu'on a pu pour répondre aux demandes, mais les APEMS qu'on a ouverts jusqu'ici ne sont pas suffisants, les UAPE non plus. On a actuellement un taux de couverture d'environ 25% à Prilly et il faudrait que pour que cela se passe bien avoir un taux de couverture, grosso-modo à 40% au minimum. Nous avons donc prévu de venir normalement au Conseil communal de cet automne, du mois de novembre, avec un préavis général sur une planification d'ouverture des APEMS et des étapes sur la manière dont on pense les ouvrir pour essayer d'arriver à cette couverture de 40%.

Monsieur le Conseiller municipal Antoine Reymond (PLR) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Je viens avec quelques réponses à propos de cette situation plutôt difficile, c'est vrai, à la piscine pour une raison bien simple, ce sont les mêmes raisons pour lesquelles nous avons chaud ce soir, c'est-à-dire qu'avec la canicule, il y a eu énormément d'entrées, puisqu'il y a eu plus de 5'000 entrées par jour, c'est tout à fait considérable. Si l'on imagine, c'est statistiquement prouvé malheureusement, qu'il y a en moyenne 1,4% des personnes, je ne sais ce que l'on fait des 0,6% des personnes restantes, qui occupent une seule voiture, évidemment le chaos s'installe. Dès lors, il fallait évidemment prendre des mesures. Les mesures sont dans un premier temps de deux ordres.

Il faut baliser les espaces qui sont absolument interdits au parking et évidemment que ceux qui s'y mettent ont été amendés, cela va de soi et dégager les espaces, entre autres le long du grand champ qui monte en parallèle à la route qui monte à la piscine, dégager des espaces pour que les gens puissent se parquer et essayer ainsi de limiter le chaos. C'est ce que nous pouvons faire sur le territoire de Prilly, cela n'empêche évidemment pas des gens de se parquer sur Jouxens. Mais là, nous n'avons évidemment pas compétence et là, c'est la gendarmerie qui colle. Nous avons donc balisé ces espaces et nous avons et c'est la réponse que je peux apporter sur le côté unidirectionnel des Creuses, la police a jugé qu'il était souhaitable et nous étions d'accord, d'installer un flux unidirectionnel, ce qui fait que le chemin des Creuses, en cas de forte affluence et de manière tout à fait limitée dans le temps. Il ne s'agit absolument pas d'une mesure pérenne. Ce chemin des Creuses vise ainsi, par ce flux unidirectionnel, à faciliter la circulation de toutes ces voitures.

Le fait est que nous allons sans doute à l'avenir aussi nous retrouver plus souvent que nous ne le souhaiterions sans doute avec des cas comme celui-ci. Je lisais dans le journal tout à l'heure qu'à Bellerive, ils ont plus de 10'000 personnes par jour, c'est donc une problématique générale, ce qui veut dire soit-dit en passant pour la police de l'ouest lausannois qu'il y a le même problème à Saint-Sulpice, ainsi qu'à la piscine de Renens. Oui, les gens viennent à la piscine, nous nous en réjouissons, ils viennent en voiture et c'est vrai que par le LEB, il n'y a pas beaucoup de transports en commun, mais enfin, c'est aussi la réalité et c'est le succès de la piscine. Sans doute, faut-il accepter aussi qu'il soit un peu compliqué, voire impossible à certaines périodes de se parquer juste à côté de la piscine, qu'il faut pouvoir marcher un peu, mais que c'est aussi après le plus grand bénéfice de sa santé, puisqu'on peut aller se mettre au frais.

Notre grande préoccupation, Mesdames et Messieurs, c'est l'accès des véhicules de sécurité. Les gens ne se rendent pas compte ou ils ne veulent pas se rendre compte qu'à partir du moment où ils bloquent l'accès à la piscine, alors que vous avez 5'000 personnes qui sont sur ce terrain quand même relativement limité et qu'il y a beaucoup de monde, beaucoup de chaleur, etc., il faut absolument que les véhicules de sécurité puissent monter. Pour le moment, le seul problème que nous avons eu avec un véhicule qui devait absolument monter, c'était un camion qui montait de la bière à l'Almara, donc ça va, mais le type a monté le fût à pied, parce qu'il n'y avait plus aucun accès.

A l'avenir, nous allons encore mieux anticiper. Lorsque nous pouvons voir qu'il y a ce genre de situation qui se représente, c'est-à-dire la conjonction entre énormément de chaleur et deux périodes. Il y a deux périodes par an où il y a énormément de monde. C'est en gros les quinze jours avant les vacances et la dernière semaine avant la reprise. Cela ne veut pas dire qu'il n'y a pas du monde à un autre moment, on est bien d'accord. Nous allons pouvoir mettre de manière préalable à l'arrivée de ces zones de chaleur, respectivement à ce nombre important de véhicules, prendre des mesures pour faciliter les choses, mais l'accès, tant que tant de gens viennent en voiture, ce qui est légitime en particulier quand on a plusieurs enfants, cet accès de la piscine restera en cas de trop grand succès difficile. Mais, comme on est tellement bien quand on est dedans, on oublie et on repart l'âme en paix. Merci.

Monsieur le Conseiller municipal Michel Pellegrinelli (PS) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Pour répondre à Monsieur Gaillard, sur l'augmentation de la fréquence du LEB, après cet été, donc au passage au quart d'heure jusqu'à Echallens.

Lors de l'assemblée générale à Etagnières, le 19 juin dernier, cette question a évidemment été posée lors de cette assemblée. Il faut savoir que le LEB a acheté six rames qui devraient être livrées en 2020 et 2021 et au niveau des véhicules, malheureusement, une rame a été fortement endommagée suite à l'accident avec le camion il y a quelques mois en arrière, qui a totalement détruit la partie avant de la locomotrice et qui fait qu'elle est inutilisable pour le moment. Tout ceci devrait néanmoins rentrer dans l'ordre pour cet horaire, pas forcément cet été au niveau des véhicules, on a suffisamment de véhicules, mais cela permettra d'avoir une réserve supplémentaire d'ici-là. Il faut savoir aussi que la formation des conducteurs est une formation qui maintenant dure pratiquement une année et il y a deux sessions qui ont été ouvertes et normalement, d'ici la fin de cet été, on aura aussi une session qui arrivera à terme, on aura quelques chauffeurs supplémentaires pour venir renforcer l'effectif.

Il faut savoir que l'horaire au quart d'heure ne sera dans un premier temps que la semaine et le samedi aux heures de pointe, mais pas le dimanche. Un pool de chauffeurs ferroviaires est en train de se mettre en place avec les autres sociétés ferroviaires, voire CFF et il y a une ou deux personnes des TL, également conducteurs, qui ont fait une conversion, ils sont en train de faire une conversion pour devenir chauffeurs LEB, mais c'est un tout petit peu plus compliqué. Donc, tout ceci fait que la direction du LEB assure que d'ici cet été on aura les effectifs, les rames nécessaires pour pouvoir assurer ce passage au quart d'heure.

Monsieur le Conseiller Roger Saugy (PS) a la parole

Une petite remarque à propos de la piscine, il y a quelques années, un rigolo dans cette salle a suggéré que la Commune de Prilly loue un train touristique pour les jours et les périodes de fort trafic à la piscine, je me rappelle que si je m'étais permis de proposer ça, c'est que je l'avais fait à l'occasion d'une fête à l'école à Prilly et que cette location ne coûtait pas une fortune. On pourrait se poser la question dans les jours de fort trafic, si on pouvait aider les mamans qui montent depuis le centre de Prilly avec leurs poussettes. Si elles ont une voiture, elles montent en voiture. C'était la première chose que je voulais dire.

L'autre question est à propos du LEB. Si j'ai bien compris et si j'ai bien vu, le LEB a engagé et a formé des retraités pour conduire des trains et c'est clair qu'un retraité conduit les trains encore moins longtemps qu'une infirmière au CHUV et je pense en effet que l'idée d'engager des gendarmes retraités et de les former pendant une année n'était peut-être pas la bonne solution et cela explique le marasme actuel du LEB. J'espère que les personnes en formation ont moins de 60 ans.

Monsieur le Conseiller Samuel David (PLR) a la parole

Merci Monsieur le Président,

Ma question concerne l'affluence à la piscine de Prilly, affluence dont on peut évidemment que se réjouir, mais effectivement, l'emploi des véhicules automobiles cause un certain nombre de nuisance aux alentours de la piscine d'autant que la piscine est malgré tout bien desservie en tout cas par le LEB en matière de transports publics. Ma question est la suivante, la Municipalité a-t-elle envisagé de faire payer le parking peut-être certains jours de forte affluence ou durant l'été, avez-vous envisagé de faire payer le parking de la piscine de la Fleur-de-Lys ? Merci.

Monsieur le Conseiller Jean-Pierre Dupertuis (PLR) a la parole

Merci Monsieur le Président,

Je ne suis pas du tout satisfait de la réponse du Municipal de la police, désolé pour mes collègues, de repousser légèrement l'apéritif, mais vous parlez d'un sens unique directionnel. On le connaît depuis très longtemps. Vous n'étiez pas encore à la Municipalité que ça existait déjà pendant les périodes estivales de la piscine. Je vous parlais d'un cul de sac, on a mis purement et simplement un bac à fleurs au milieu avec une pancarte au fond et on ne peut plus passer accéder au parking pour continuer sur le sentier de la Fleur-de-Lys. Il faut quand même m'expliquer pourquoi.

Madame la Conseillère Sylvie Krattinger Boudjelta (PS) a la parole

Ce n'est pas une question, c'est juste un remerciement à la Municipalité pour avoir ouvert jusqu'à 20 heures la piscine pendant cette période caniculaire, c'était noté dans la Presse, merci beaucoup et c'est jusqu'à demain soir pour le moment.

Monsieur le Syndic Alain Gillièron (PLR) a la parole

Sur la question de Monsieur David, sur le parking payant. Petite plaisanterie mise à part, il faudrait fermer à 10h30 le matin et ouvrir à 17h00 en ce moment, si on voulait vraiment éviter tous les problèmes qu'on est en train de parler. C'est juste insoluble. C'est vrai, Monsieur Dupertuis, vous n'êtes pas le seul à réagir là-bas en tant qu'habitant du secteur et notamment des gens qui sont encore plus ennuyés que vous, parce qu'ils ne peuvent quasiment plus du tout arriver chez eux, parce qu'ils sont aux Creuses, à gauche en descendant du parking et c'est un gros problème. Monsieur Reymond répondra là-dessus et il faut réétudier la solution. J'aimerais juste dire par rapport au parking payant, si la piscine est attractive et populaire pour les familles, etc., il faut de l'argent, c'est vrai, parce que toute rentrée est très intéressante pour nous à l'heure actuelle, mais voilà, c'est un des atouts absolus de la piscine de Prilly, parce que le parking n'est pas payant. Le faire payer pour diminuer le nombre de personnes qui y viennent...

Alors, je n'ai rien compris, je ne vois pas très bien à quoi cela servirait de le faire payer, si ne n'est d'obtenir de l'argent ou des recettes, c'est évident. Certes, il y a quelques familles qui acceptent de prendre le LEB. Quand ils arrivent à 4 ou 5, avec l'armada. Quand on est père de famille ou maman de plusieurs enfants, on aimerait peut-être ne pas en avoir plein les bras quand on prend le LEB je ne sais où pour arriver à la piscine de Prilly. Il faut admettre à un moment donné que la société est ce qu'elle est, on se déplace pour aller se rafraîchir, c'est déjà de toute façon attractif au moins le LEB, il n'y a pas besoin de faire plus je pense pour dire aux gens de venir en LEB et ceux qui le peuvent, ils viennent, parce qu'ils savent que c'est inabordable en ce moment dans les jours de très grosse canicule.

Donc, dire que l'on peut tout faire pour amener les gens sur le LEB en mettant un prix, d'autres seraient pénalisés. La Municipalité n'a pas pour le moment pris cette décision. Si après, il faut y repenser ou réfléchir si c'est la bonne solution, en tous les cas, nous en ce moment, on estime que ce n'est pas la bonne solution. Par contre, on pourra peut-être en rediscuter.

Monsieur le Conseiller municipal Antoine Reymond (PLR) a la parole

Excusez-moi Monsieur Dupertuis, ce n'est pas vous qui aviez été peu clair, c'est moi. Je vois très bien ce que vous voulez dire, on a eu des remarques sur ce blocage qui a été mis sur le bout du chemin des Creuses et qui bloque effectivement l'accès pour un certain nombre d'habitants et de citoyens dans ce coin. Là, sachez que je suis demain à 09h00 à la police, on va revoir ce dispositif et sans doute l'enlever ou y réfléchir d'une autre manière.

Monsieur le Conseiller Philippe Schroff (PLR) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers,

J'habite à dix mètres du pot de fleurs, donc je voulais quand même préciser qu'en l'absence du pot de fleurs, les véhicules qui faisaient les allers et retours, qui cherchaient des places bloquaient le chemin des Creuses, c'était saturé. Qu'on mette ou pas un pot de fleurs, c'était la gabegie. Donc, le pot de fleurs a l'avantage de clarifier la situation, le chemin des Creuses est bloqué, certes, mais en attendant quand les véhicules venaient à la piscine et qu'il y avait une grosse affluence, c'était la gabegie et tout était bloqué sans pot de fleurs.

Monsieur le Conseiller Jean-Pierre Dupertuis (PLR) a la parole

La remarque n'est pas pour la Municipalité, mais pour mon collègue de parti. Je remercie Monsieur Schroff d'avoir parlé de ce pot de fleurs. Alors, s'il est d'accord de me prévoir une place de parc dans sa propriété et que je puisse parquer tous les soirs, alors que je ne peux pas accéder au sentier de la Fleur-de-Lys, c'est un autre problème. Je l'encourage donc vivement à me proposer cette solution.

Monsieur le Président prend la parole

Merci beaucoup, je vous propose de régler ça en bilatérales, je prendrai la commission au passage quand même.

Y-a-t-il encore des interventions, des questions ? de la part de la Municipalité ? Non, je vous remercie.

Nous passons donc au point 13 de l'ordre du jour.

13. Contre-appel

Monsieur le Président prend la parole

Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Nous sommes donc arrivés au terme de cette séance, je vous propose de renoncer au contre-appel, l'assistance étant sensiblement la même qu'avant, j'ai vu juste un départ. Je veux rappeler à Monsieur Drayer et Madame Sivaguru de venir signer le préavis no 7-2019. J'ai oublié de remercier Sonomix, je veux remercier mes anges au Bureau pour mon baptême du feu, les gens qui m'ont aidé pour y arriver. J'ai beaucoup apprécié l'élégance des petits papillons que j'ai vus ici, autrement dit les éventails de ces dames, vous pouvez le faire autant de fois que vous voulez, j'aime beaucoup. Je rappelle qu'il y a un apéritif qui est servi, nos scrutateurs sont allés le préparer.

Je vous donne rendez-vous le Lundi 30 septembre ici-même à 20h00, je vous souhaite une belle période estivale, je vous remercie encore une fois et je clos la séance.

Applaudissement de l'assemblée.

1^{er} juillet 2019 – Heure : 22h06